



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

الإتحاد الجزائري لكرة القدم



Ligue de Wilaya de Football de Saida

الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة

**PROCES –VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
N° 3 DU 18 NOVEMBRE 2024**

SAISON SPORTIVE 2024 /2025

PRESIDENT : KHALFAOUI HACHEMI
SECRETAIRE : KADDOURI MOHAMED
MEMBRE : BOUMADANI DJELLOUL
MEMBRE ; ALLOUI MOKHTAR

ORDRE DU JOUR

- 1)- COURRIER. *Néant
- 2)- ADDITIFS .
- 3) - Rectificatifs .
- 4) - Traitement des affaires Seniors et Jeunes .

2/ ADDITIFS :

Additifs sur PV n° 02 du 11/11/2024 (Groupe « B »).

Affaire n° 29/2024 Rencontre USMS-NRASM du 07/11/2024 .

- Défalcation de trois points (03) à l'équipe de l'USMS Seniors .Le reste sans changement.
 - Affaire n° 31/2024 Rencontre JILSB-CRBT du 08/11/2024 .
- Défalcation de trois points (03) à l'équipe Du CRBT Seniors .Le reste sans changement.
 - Affaire n° 32/2024 Rencontre ASSY-WABSA du 10/11/2024 .
- Défalcation de trois points (03) à l'équipe de L'ASSY Seniors .Le reste sans changement

REGULARISATION ;

Suite a la demande de regularisation introduite par le club ESSaida arrivée le 18/11/2024 sur le cas du joueur ; OTMANI HADJ KHELIFA Lic n°J20 0017, qu'il n'ayant pas purge sa sanction D'un

(01) Match ferme.

PAR CES MOTIFS ; La Commission DECIDE ; (Art 34des R.G) .

- Un match de suspension ferme en sus de la sanction initiale (01) Match de suspension ferme soit un total de deux (02) matchs du suspension ferme ,et ce à compter du 18/11/2024.

3) - Rectificatifs.

Rectificatif sur PV n°02 du 11 Novembre 2024 .

*Affaire n°27/2024 Rencontre MOF/ESS du 08/11/2024 .

Joueur Expulse :

Lire joueur : ABOU ABDELMADJID Licence n° J0112 club MOF pour cumul de cartons -
1^{ER} Av CAS 2em AV CAS .Un 01 match de suspension ferme au lieu de Mr TABTI -
MOHAMED AMINE, Le reste sans changement (INTERESSES AVISES SUR CITE)

3) -- Traitement des affaires catégorie Seniors.

AFFAIRE N° 33 /2024 RENCONTRE IRBML/MOF DU 15/11/2024 -SENIORS-			
JOUEURS AVERTIS			
KAID ABDELLATIF	0023	IRBML	POUR JEU DANGEREUX
BEHILIL ALI	00248	IRBML	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
TABTI SENOUCI	0263	MOF	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

AFFAIRE N°34 /2024 RENCONTRE CRBH-TBS DU 16/11/2024 -SENIORS-			
JOUEURS EXCLUS			
MEKAM OMAR EL FAROUK	20J0495	CRBH	CUMUL DE CARTONS (CAS+JD) UN (01) MATCH DE SUSPENTION FERME
MOHAMMEDI SILMANE	20J0544	TBS	CUMUL DE CARTONS (JD+JD) UN (01) MATCH DE SUSPENTION FERME
JOUEUR AVERTI			
HAMIDI YAHIA	20J0531	CRBH	POUR JEU DANGEREUX

AFFAIRE N° 35/2024 RENCONTRE WABSA- JISLB DU 15/11/2024			
JOUEURS AVERTIS			
HEBBAR YACINE	20J0117	WABSA	POUR JEU DANGEREUX
AMER EL HADJ	20J0148	WABSA	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

AFFAIRE N° 36/2024 RENCONTRE NRASM-JSOD DU 16/11/2024			
JOUEUR EXCLU			
BENADLA DJELLOUL	20J0708	JSOD	FAUTE GROSSIERE DEUX (02) MATCHS DE SUSPENTION FERME .
JOUEURS AVERTIS			
BEKADDOUR SAID	20J0450	NRASM	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
AISSANI NABIL	20J0004	JSOD	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

AFFAIRE N° 37/2024 RENCONTRE ESS-CAL DU 16/11/2024**PAR NON JOUEE :**

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre.

Attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport ,que la rencontre n'a pas eu lieu suite a la présentation de l'équipe du CA LAYOUNE à un effectif réduit de (07joueurs) sur le terrain.

Attendu que l'arbitre a juste appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.

PAR CES MOTIFS ; La Commission de Discipline DECIDE ;(Art 57 des R.G Effectif Réduit).

- Match perdu par pénalité a l'équipe du CA LAYOUNE.pour en attribuer le gain du match au club ESSaida Qui marque troiq (03) points et un score de (03) Trois à (00) Zéro.
- Défalcation d'UN (01) Point au CA LAYOUNE+ Une Amende de 5 000 00 DA (Cinq Mille Dinars).

AFFAIRE N° 38 /2024 Rencontre HILLEL-IRBOK du 16 /11/ 2024

-Partie non Jouée.

-Vu le non enregistrement des licences des joueurs de L' équipe : HILLEL SAIDA

Par ce motif ,la commission de discipline décide :

*Match perdu par pénalité au club HILLEL SAIDA ,pour en attribuer le gain du match au club de l'IRBOK Qui marque troiq (03) points et un score de (03) Trois à (00) Zéro.

*Amende de Vingt Mille Dinars (20 000,00 DA) au club HILLEL SAIDA.

*Défalcation de (06) Six Points au club HILLEL SAIDA

AFFAIRE N° 39/2024 RENCONTRE NRSBS-ASSY DU 14/11/2024**JOUEUR EXCLU**

KHERABACHE	ABDERRAHMANE	20J0453	NRSBS	JEU BRUTAL DEUX (02) Matches de suspension ferme.
------------	--------------	---------	-------	---

JOUEUR AVERTI

LAHIANI ADELRAHAMNE	20J0273	NRSBS	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
---------------------	---------	-------	--------------------------------

**TRAITEMENTS AFFAIRES JEUNES.
GROUPE « B »**

AFFAIRE N° 40 /2024 Rencontre IRBML-MOF du 16 /11/ 2024 U-19

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 41 /2024 Rencontre IRBML-MOF du 16 /11/ 2024 U-17

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 42 /2024 Rencontre IRBML-MOF du 16 /11/ 2024 U-15**PARTIE NON JOUEE ;**

-Vu la feuille du match,

Attendu que l'arbitre signale sur la feuille du match que la rencontre n'a pas eu lieu suite à la présentation de l'équipe du MOF Oued Falit a un effectif réduit de sept (07) joueurs sur le terrain.

Attendu que l'arbitre a juste appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.

PAR CES MOTIFS ; La Commission de Discipline DECIDE ;(Art 57 des R.G Effectif Réduit).

- Match perdu par pénalité à l'équipe du MOF Oued Falit.pour en attribuer le gain du match au club IRBML Qui marque trois (03) points et un score de (03) Trois à (00) Zéro.
- Défalcation d'UN (01) Point au MOF Oued Falit + Une Amende de 5 000 00 DA (Cinq Mille Dinars).

GROUPE « C »

AFFAIRE N° 43 /2024 Rencontre JILSB-WABSA du 16 /11/ 2024 U-19

PARTIE NON JOUEE ;

-Vu la feuille du match,

Attendu que l'arbitre signale sur la feuille du match que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence du Medecin de l'équipe recevante .

Attendu que l'arbitre a juste appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.

PAR CES MOTIFS ; La Commission de Discipline DECIDE ;(Art 21 des R.G Couverture Médicale).

- Match perdu par pénalité a l'équipe du JILSB.pour en attribuer le gain du match au club WABSA Qui marque troiq (03) points et un score de (03) Trois à (00) Zéro.
- Défalcation d'UN (01) Point au JILSB + Une Amende de 10 000 00 DA (Dix Mille Dinars).

AFFAIRE N° 44 /2024 Rencontre JILSB-WABSA du 16 /11/ 2024 U-17

PARTIE NON JOUEE ;

-Vu la feuille du match,

Attendu que l'arbitre signale sur la feuille du match que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence du Medecin de l'équipe recevante .

Attendu que l'arbitre a juste appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.

PAR CES MOTIFS ; La Commission de Discipline DECIDE ;(Art 21 des R.G Couverture Médicale).

- Match perdu par pénalité a l'équipe du JILSB.pour en attribuer le gain du match au club WABSA Qui marque troiq (03) points et un score de (03) Trois à (00) Zéro.
- Défalcation d'UN (01) Point au JILSB+ Une Amende de 10 000 00 DA (Dix Mille Dinars).

AFFAIRE N° 45/2024 Rencontre JILSB-WABSB du 16 /11/ 2024 U-15

PARTIE NON JOUEE ;

-Vu la feuille du match,

Attendu que l'arbitre signale sur la feuille du match que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence du Medecin de l'équipe recevante .

Attendu que l'arbitre a juste appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.

PAR CES MOTIFS ; La Commission de Discipline DECIDE ;(Art 21 des R.G Couverture Médicale).

- Match perdu par pénalité a l'équipe du JILSB.pour en attribuer le gain du match au club WABSA Qui marque troiq (03) points et un score de (03) Trois à (00) Zéro.
- Défalcation d'UN (01) Point au JILSB + Une Amende de 10 000 00 DA (Dix Mille Dinars).

sanctions	Seniors	Jeunes
Avertissements	09	00
Exclus	04	00
Contestation décision	00	00
Forfait	00	00
Amende	25 000 00	35 000 00

PRESIDENT
H.KHALFAOUI

